

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code des Collectivités Territoriales)

SEANCE DU 7 JUILLET 2015

Le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni le sept juillet 2015 à 20 heures 30 à la mairie sous la présidence de M. Vincent FORTINEAU, maire.

Présents : FORTINEAU Vincent, DUGENEST Jean-Claude, ABIAN Vincent, BONESME Christianne, MAZAL Chantal, MOREAU Jean-Louis, NOLOT Jean, PETIT Pierre, , PENOT Dominique, RIGOLLET Claudie, RAYMOND Odile, FLEUR Cyril, SAUVAT Claire, ROUSSEL Corinne

Absent excusé : Michel CASSONNET

Mme ROUSSEL Corinne est élue secrétaire de séance.

A l'ordre du jour figuraient les questions suivantes :

Demandes de subventions :

Le conseil municipal étudie les demandes de subvention qui lui ont été soumises et fixe leur montant notamment pour les associations locales qui ont transmis leur fiche de renseignements (maintien des subventions 2014).

Le point sur les dossiers en cours :

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'achat de parcelles proches de la passerelle de Puy Guillon appartenant à M DELOST afin de pouvoir réaliser des travaux d'aménagement du site.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité que soit imputée comptablement en investissement la facture de l'entreprise Martinet concernant les travaux de réparation de la toiture de l'église.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité que tous les biens amortissables achetés par la commune d'une valeur inférieure à 500.00 € soient amortis sur une année

A la rentrée scolaire 2015/2016 la commune de Fresselines aura perdu un poste d'enseignante. Resteront à l'école de Fresselines la grande section de maternelle, le CP, le CE1 et la moitié de l'effectif du CE 2 (soit 37 enfants au total). Les activités périscolaires seront le mardi après-midi.

Evolution du logo : le conseil regarde les premiers projets de nouveau logo et émet un avis sur ses préférences. Le travail devra se poursuivre.

Enfouissement des réseaux et éclairage : les réseaux électriques seront enfouis du bourg à descendre vers Vervy, jusqu'en limite d'agglomération et les poteaux seront changés sur la partie basse. Se pose la question du remplacement de l'éclairage public. Le Conseil est majoritairement favorable à la suppression des éclairages hors agglomération et au remplacement (8 candélabres) des anciens matériels sur la partie haute. Il souhaite également que globalement l'éclairage des entrées de bourg soit revu.

La séance est levée à 23 h 20

Le Maire,
Vincent FORTINEAU